

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mille douze, le 30 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Sylvie NABOS, Eliane DUFFAU, Mrs Cyril COTONAT, Jean-Luc BONNEMAISON, Jacky LAVILANIE, Jean-Michel ESQUERRA

Absents excusés : Mme Valérie DOMERC Mrs Georges TORRENT, Philippe QUAGLINI, Franck LILLE et CAZENEUVE Luc

Mr Jean-Luc BONNEMAISON est élu secrétaire de séance

### **1) Assurance de la commune**

Mr le Maire a décidé de mettre en concurrence les contrats d'assurance de la commune.

2 propositions sont présentées : une par la MAIF, l'autre par GROUPAMA. C'est l'offre la moins élevée (1996 €) effectuée par GROUPAMA qui est retenue par le conseil municipal et ce pour une durée de 2 ans.

### **2) Plan de Mise en Accessibilité des espaces publics et des ERP**

Mr le Maire nous présente le rapport du SIVOM pour la mise en accessibilité des espaces publics et des bâtiments communaux. Le cout total des travaux s'élèverait à environ 39 000 €. Il y a possibilité d'attribution de subventions à hauteur de 75% du montant global soit un solde à la charge de la commune pour un montant d'environ 10 000 €.

Sont concernés par ces travaux : la mairie, les salles de classe, la cantine, le foyer, les églises de Saint Laurent et de Saint André.

Les travaux prévus sont :

1. Concernant la mairie et les salles de classe :
  - Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées celui-ci est prévu devant la cantine, près du panneau d'affichage
  - Un plan incliné, il commencerait avant l'entrée de l'appartement proche du foyer, il longerait les 2 salles de classe et la mairie et se terminerait après le 2<sup>ème</sup> appartement sous le préau. Pour des raisons d'esthétique et de commodité, il est prévu de refaire les marches devant l'entrée de la mairie, celles-ci se trouveront bien sûr en retrait du couloir « handicapés ».
2. Concernant la cantine :
  - Un plan incliné devant l'entrée
3. Concernant le foyer
  - Il est prévu de changer les 2 portes d'entrée pour les remplacer par des portes dont l'un des battants fait au moins 0.90cm
  - Il faudra également baisser les lavabos et installer un panneau signalant les toilettes « handicapés »
4. Concernant l'église Saint Laurent :
  - Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, celui-ci est prévu tout proche de l'accès « handicapés »
5. Concernant l'église Saint André :
  - Un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, celui-ci est prévu proche du proche, côté mur porteur des cloches
  - L'accès à l'église se fera par le proche pour cela une ouverture doit être créée près de l'emplacement de stationnement
  - Sous le proche les tommettes du sol devront être remises de niveau.

### **3) Projet Cœur de Village**

Le Département a émis un avis technique positif concernant l'aménagement de la traversée du village. Cependant quelques modifications doivent être apportées notamment : pas d'arbustes sur les ilots, pas de résine colorée sur la voie centrale, la trajectoire de la route devra être moins déviée au niveau des ilots

Le conseil municipal est favorable à ces nouvelles propositions.

Mr le Maire a rencontré l'organisme HLM qui est toujours intéressé pour construire 2 logements, type T2 et T3.

Mr le Maire propose de réfléchir pour la mise en vente de 2 ou 3 lots en accès à la propriété. Ainsi, une 1<sup>ère</sup> tranche d'aménagement du lotissement pourrait être réalisée en même temps que les travaux concernant la traverse du village.

### **4) Eglise et cimetière Saint Laurent**

Mr le Maire a rencontré des représentants du lycée Adriana de Tarbes pour l'aménagement de plantations le long du mur de l'église côté EST. Plusieurs propositions ont été faites, le choix se fera en fonction des devis présentés.

Le semi de gazon a été réalisé côté OUEST et NORD de l'église, ainsi que dans le cimetière, le long du mur côté NORD.

Mr le Maire propose de mettre 2 grosses pierres pour empêcher le passage des véhicules sur la partie engazonnée autour de l'église.

### **5) Carte Communale**

La carte communale a été approuvée par le Préfet. Elle a été transmise à la DDT de Mirande, service instructeur.

### **6) Eglise Saint André**

Le dossier de demande d'inscription au patrimoine historique est en cours.

## **7) Communication**

Mr le Maire a fait analyser le site internet de la commune par un organisme spécialisé. Il en résulte que des améliorations sont possibles. Mr le Maire propose de confier ce travail à l'IUT informatique de Toulouse. Il propose également de développer le thème du patrimoine communal, il confiera cette mission à l'IUT info-com de Toulouse.

## **8) Informations**

### Eglise Saint Laurent :

Le mécénat sera de l'ordre de 6 000 € en fin d'année, auquel se rajoute 5 000 € de la part de la Fondation du Patrimoine. Il est précisé que plusieurs dossiers de concours ont été envoyés, les résultats sont en attente.

Concernant les travaux : il reste la 4<sup>ème</sup> tranche à effectuer à savoir la réfection des peintures et du plafond, la décoration d'un ciel étoilé sur le plafond du chœur, la restauration des vitraux.

Le montant des travaux s'élève à 60 000 € H.T. Une fois les subventions perçues, le solde à la charge de la commune sera de 30 000 € H.T. Afin de faciliter l'obtention de la totalité des subventions, il serait préférable que le SIVOM possède la compétence Investissement et entretien des bâtiments et des équipements publics.

Le conseil municipal décide de transférer la compétence Investissement et entretien des bâtiments et des équipements publics au SIVOM.

### Bulletin Municipal

Mr le Maire prévoit de convoquer chaque représentant des commissions avant la fin de l'année pour commencer l'élaboration du futur bulletin municipal

### Photovoltaïque

La production de la 1<sup>ère</sup> année est de 9 910 Kw ce qui est supérieure aux prévisions. La facturation a été transmise à ERDF pour le règlement de la vente d'électricité.

Dans le cadre de la répartition du Fond Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, le conseil général a décidé d'affecter à notre commune une dotation d'un montant de 7 242.91 €.

### Appartements

Mr le Maire propose, suivant la réglementation d'appliquer la revalorisation des loyers pour 2013. La révision est appliquée d'office pour la nouvelle locataire.

### Bois

La totalité du bois issu de l'élagage des platanes autour du foyer a été vendu. Cela représente un montant de 1 080 €. Mr le Maire remercie particulièrement Mr ESQUERRA pour son travail

### Information Association des Maires :

Au niveau fiscal, il est prévu un gel des dotations de l'Eta

Concernant les collectivités territoriales la réforme prévoyant l'instauration des conseillers territoriaux est abrogée, en outre les conseillers généraux s'appelleront dorénavant « conseillers départementaux ».

## **9) Manifestations de fin d'année**

Mr le Maire prévoit la traditionnelle réception de fin d'année avec les agents communaux le 10 décembre.

La cérémonie des vœux est prévue le 12 janvier 2013 à 16h00, la restauration sera assurée par l'IME PAGES et l'animation par le collège de Marciac

## **10) Compte rendu des commissions**

### Commission action sociale

- Mr le Maire présente un devis concernant un coffret extérieur avec alarme pour ranger le défibrillateur, ce devis s'élève à 764 € T.T.C. La commission propose de fixer ce coffret sur le mur de la cantine face à l'appartement
- Location de la salle des fêtes : suite à un cas particulier, la commission propose de baisser de 50 € le tarif de location du foyer si la cuisine n'est pas utilisée. Il est rappelé que la location est gratuite pour les habitants de la commune
- La commission propose de refaire un recensement des personnes vulnérables par rapport aux problèmes de canicule ou de grand froid
- Le goûter des aînés aura lieu le 23 février 2013.

### Commission Loisirs et vis associative

Mr le Maire prévoit une réunion avec chaque président des associations. A cette occasion il distribuera les clés du garage et fera un rappel des conventions. Il précise que chaque association doit rendre un bilan financier annuel.

### Commission école

- Mme Sylvie NABOS nous présente quelques hypothèses sur le devenir de la 2<sup>ème</sup> salle de classe, pourquoi pas un musée des écoles ?
- Pour l'instant la commission doit s'informer sur l'éventuel besoin d'une association comme par exemple scout de France, ou la communauté de communes pour le centre de loisirs.
- La commission propose de transformer un des toilettes sous le préau en local de rangement.
- Concernant les chantiers jeunes, le groupe de Ladevèze-Rivière a reçu les félicitations des organisateurs. L'opération devrait se renouveler en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.